

2023-0776  
2023-07-04

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 31/03/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le thiaméthoxame, SRD2021-04. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

<b>GROUPES</b>	<b>4</b>	<b>28</b>	<b>INSECTICIDES</b>
----------------	----------	-----------	---------------------

## **MINECTO® DUO 40WG**

INSECTICIDE

COMMERCIAL

GRANULÉS MOUILLABLES

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes indiqués dans les pommes de terre

### **PRINCIPE ACTIFS :**

Thiaméthoxame ..... 20 %

Cyantraniliprole ..... 20 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30900**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 kg à 1050 kg**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

### **Précautions relatives à la sécurité :**

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.

Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ** : Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques pendant le mélange et le chargement du produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des bottes pendant l'application du produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Les vêtements fortement contaminés ou trempés et autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne les réutilisez pas.

Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, ou d'aller aux toilettes.

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer).

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne portez pas de chaussures contaminées.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Comme ce produit est systémique, les abeilles peuvent être exposées à des résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite d'un traitement de sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter l'application lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.**

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants recyclables**

**Ne pas** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. **Ne pas** utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants réutilisables :**

**Ne pas** utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)***

MINECTO® est une marquée déposée d'une compagnie de groupe Syngenta.

## MINECTO® DUO 40WG

INSECTICIDE

COMMERCIAL

GRANULÉS MOUILLABLES

Insecticide à large spectre pour la suppression des insectes indiqués dans les pommes de terre

### PRINCIPE ACTIFS :

Thiaméthoxame .....20 %

Cyantraniliprole .....20 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30900**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

---

## TABLE OF MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR .....	1.0
PREMIERS SOINS .....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....	3.0
MISES EN GARDE .....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE .....	7.0
ÉLIMINATION .....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux .....	10.1
Directives de mélange.....	10.2
Méthode d'application.....	10.3
Restrictions concernant les rotations.....	10.4
MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES.....	11.0
Pommes de terre .....	11.1
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE .....	12.0

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

### **Précautions relatives à la sécurité :**

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques.

Se laver les mains et la figure après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ** : Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques pendant le mélange et le chargement du produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des bottes pendant l'application du produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Les vêtements fortement contaminés ou trempés et autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne les réutilisez pas.

Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, ou d'aller aux toilettes.

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer).

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne portez pas de chaussures contaminées.

## 6.0 MISES EN GARDE E ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Comme ce produit est systémique, les abeilles peuvent être exposées à des résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite d'un traitement de sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter l'application lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.**

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants recyclables**

**Ne pas** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. **Ne pas** utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants réutilisables :**

**Ne pas** utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)**

## 9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

MINECTO® DUO 40WG est un insecticide de sol ayant à mode d'action double qui supprime indiqués ainsi que les insectes suceurs et broyeurs. MINECTO DUO 40WG assure également une suppression résiduelle des principaux insectes qui ravagent les pommes de terre.

Quand MINECTO DUO 40WG est appliqué sur le sol, il est rapidement absorbé par les racines des végétaux en germination ou des plants repiqués et rapidement diffusé dans toute la plante.

## 10.0 MODE D'EMPLOI

### 10.1. Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ne pas appliquer par voie aérienne

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre à cabine fermée uniquement.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

### 10.2. Directives de mélange

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter MINECTO DUO 40WG dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque MINECTO DUO 40WG est complètement mélangé à l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans une zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

### 10.3. Méthode d'application

**Application au sol :** Appliquer à la dose indiquée dans un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes à une profondeur d'au moins 5 cm (2 po) dans le sol. Pulvériser dans le sillon à la profondeur de semis ou de repiquage.

Les buses du pulvérisateur doivent assurer une application précise et uniforme. Pour s'assurer d'un traitement précis, étalonner le pulvérisateur avant chaque traitement. L'utilisation d'un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme permet en général une suppression optimale. Pour plus de renseignements sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou un conseiller agricole local.

### 10.4. Restrictions concernant les rotations

#### Délai avant le réensemencement recommandé pour les cultures en rotation

Délai avant réensemencement	CULTURE
0 jours	Groupe de cultures 1C (légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 3-07 (légumes bulbes); Groupe de cultures 4 (légumes-feuilles, sauf <i>Brassica</i> ); Groupe de cultures 5 (légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> [chou]); Groupe de cultures 13-07B (sous-groupe des petits fruits); Groupe de cultures 20 (oléagineux)
30 jours	Groupe de cultures 1A (légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 2 (feuilles de légumes-racines et tubercules); Groupe de cultures 6 (graines et gousses de légumineuses (succulentes ou sèches)); Groupe de cultures 7 (feuilles de légumineuses); Groupe de cultures 13-07G (sous-groupe des petits fruits de plantes naines); Groupe de cultures 15 (céréales); Groupe de cultures 16 (fourrage et paille de céréales); Groupe de cultures 17 (fourrages, paille et foin de graminées); Groupe de cultures 18 (Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées)
365 jours	Autres cultures

## 11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

### 11.1. Pommes de terre

<b>POMMES DE TERRE</b>	
<b>CULTURE</b>	Pommes de terre
<b>RAVAGEUR</b>	Pucerons, doryphores de la pomme de terre, altises, cicadelle de la pomme de terre
<b>DOSE</b>	440 à 700 g/ha Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang.
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Application terrestre
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Pulvérisation dans le sillon à la profondeur de semis
<b>REMARQUES</b>	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une application et une incorporation uniformes dans le sol.  NE PAS procéder à l'application foliaire d'un insecticide du groupe 4 (néonicotinoïdes) ou du groupe 28 (diamides) après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement avec MINECTO DUO 40WG.

**MINECTO DUO 40WG – TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES - POMMES DE TERRE**

Dose de produit en g/ha	Dose de produit en g/100 m de rang selon l'espacement entre les rangs indiqué													
	Espacement entre les rangs (cm)													
	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	150	185	215
440	3,30	3,52	3,74	3,96	4,18	4,40	4,62	4,84	5,06	5,28	5,50	6,60	8,14	9,46
700	5,63	6,00	6,38	6,75	7,13	7,50	7,88	8,25	8,63	9,00	9,38	11,25	13,88	16,13

**12.0 RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, MINECTO DUO 40WG, insecticide du groupe 4A (thiaméthoxame, classe des néonicotinoïdes) et insecticide du groupe 28 (cyantraniliprole, classe des diamides). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à MINECTO DUO 40WG et à d'autres insecticides des groupes 4 et 28. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

**Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :**

Dans la mesure du possible, alterner MINECTO DUO 40WG et les autres insecticides des groupes 4 et 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent qui est efficace sur les ravageurs ciblés, lorsque cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisagent la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. En cas de doute, ne pas réutiliser MINECTO DUO 40WG ou d'autres insecticides des groupes 4A et 28.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus amples renseignements ou pour signaler les soupçons de résistance, contacter des représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).